

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ALLIER**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Allier est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés s'inscrit en très forte baisse -22.2 % avec un cumul sur 4 ans de -36 %.
Le taux de redépôts s'infléchit pour la première fois cette année. Toutefois ce résultat apparaît en demi-teinte car si l'on excepte les redépôts suite à SEC, la proportion de redépôts augmente in fine de 38% en 2018 à 41% en 2019.
Le taux de primo dossier pour 100 000 habitants est néanmoins le plus élevé de la région AURA et est supérieur également à la moyenne nationale.

La structure des décisions pèse encore et toujours sur ce taux de redépôts mais également, la proportion de dossiers présentant un bien immobilier plus importante, qui oblige parfois (pour ne pas recourir à une PRP avec LJ insoluble) à proposer un moratoire pour vente.

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité est globalement stable d'une année sur l'autre au total (+0.5 pt) à 6.3 %, tendance à prendre avec prudence compte tenu dorénavant de l'étroitesse de la base de calcul (emportant volatilité des résultats).
46 % des dossiers sont orientés en PRP sans LJ mais 50,2 % des dossiers présentent une CAR négative et aucun bien immobilier. Il existe donc un « réservoir » de dossiers (environ 40) à orienter en PRP plus important que dans la région (écart de 4 points contre 2.5 points en AURA).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Pourtant, le taux de dossiers orientés en PRP sans LJ augmente sensiblement de +3 points entre 2018 et 2019. Les conciliations (y compris plans d'attente ou moratoire) progressent sous l'effet de la directive de limiter les dossiers en PRP avec LJ. De fait, la proportion de dossiers présentant un BI est de 3,4 points supérieure à la région et de 2.3 points à la moyenne nationale. Or la part des dossiers présentant une CAR<100 est de 2 points supérieure à AURA et de 3 à la moyenne nationale. Aussi, la seule issue reste le plan provisoire a minima ou bien le moratoire.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

65 % des dossiers présentant un BI ne trouvent pas d'issue définitive compte tenu de la typologie du déposant, de la faiblesse de l'endettement immobilier présent et de la volonté de limiter l'orientation des dossiers en PRP avec LJ. Néanmoins, 73,46 % des dossiers trouvent une solution pérenne, ce qui représente 2 points de plus que l'an passé. Cette proportion est toutefois encore très inférieure à la moyenne régionale (80%). Si l'on redresse du biais immobilier, le taux serait compris entre 77 et 78%.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1 1	TI de Vichy : Dématérialisation des dossiers le 09/05 Pour présentation bilan : 0 participant
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Plus de présence en CCAPEX depuis la mise en place d'exploc.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Impossible d'obtenir un rendez-vous avec la directrice de la CAF. Cf infra
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux cf infra
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 8</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 150</i>	Surendettement, inclusion bancaire, fichiers, DAC ,
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 18 personnes	Inclusion bancaire avec banquiers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 réunions 8 enseignants	Offres de service, EDUCFI et EDUSCOL

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à expliquer la dématérialisation qui pose problème à ce tribunal, malgré de nombreux échanges téléphoniques et la réunion organisée l'année précédente sur ce sujet.

Compte tenu de la posture du juge, la DPAR (Marie-Agnès de Montbron), le responsable du CTPS (Alexandre Zago) et le secrétaire de la commission (Flavienne Chadelaud) sont allés à la rencontre des personnels de ce tribunal. Si dans un premier temps, nous avons espoir d'avoir infléchi sa position, les différentes questions posées par le juge à la cour de cassation ne permettent pas d'établir de liens de confiance et de compréhension.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : Depuis, la mise en place d'exploc, le secrétariat de la commission ne siège plus en CCAPEX. Pour autant, des échanges

² (organisées ou participation)

interviennent en marge de la commission de surendettement avec la représentante de la DDCSPP (responsable CCAPEX) pour mutualiser les informations et être réactifs.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le secrétariat de la commission de surendettement de l'Allier reçoit un nombre important de dossiers inéligibles, le déposant étant un professionnel.

Malgré les très nombreuses sessions de formations réalisées auprès des travailleurs sociaux et des associations, ce point n'est pas encore bien intégré.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Le nombre de dossiers de surendettement présentant un bien immobilier est très nettement supérieur dans l'Allier notamment en raison du coût relativement faible des biens portés sur le marché.

Si le bien ne peut être conservé, il est très difficile de trouver des acquéreurs compte tenu de la vacance des logements, de l'état moyen de l'habitat (notamment énergivore)...


Sans le recours à la PRP avec LJ, le secrétariat est contraint de multiplier les moratoires ou plans d'attente.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

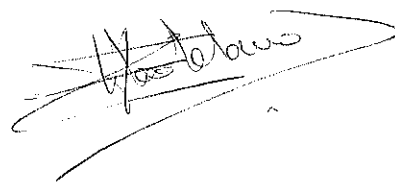
Depuis plus d'un an, la complétude de la composition de la commission n'est plus possible. En effet, malgré les démarchés réalisées, il a été impossible de trouver un suppléant pour la représentation des associations familiales ou de consommateurs, ainsi que le suppléant à la personne qualifiée dans le domaine juridique. Aussi, la commission pourrait-elle être fragilisée lors de l'absence inopinée de certains de ces membres lesquels par ailleurs sont très assidus.

Fait à Moulins, le 20 février 2020

Madame Marie-Françoise LECAILLON
Présidente de la commission



Madame Flavienne CHADELAUD
Secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Allier

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1222	951	-22,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,67%	48,24%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,61%	6,93%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1117	902	-19,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,58%	16,19%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	75	61	-18,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	45,33%	52,46%	
Dossiers orientés par la commission	1125	917	-18,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,51%	50,16%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,22%	46,35%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	4,18%	1,64%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	49,60%	52,02%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1427	1040	-27,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,27%	5,87%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,26%	5,87%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,08%	43,17%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,52%	1,15%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,39%	11,73%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,91%	4,33%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,48%	7,40%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,48%	32,21%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	24,25%	24,81%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	13,88%	13,85%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,23%	7,40%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,76%	73,46%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	17	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Allier	AUVERGNE- RHONE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43%	43%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	32%	39%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	80%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Allier

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	26 379	734	3 066	79,5%	80,2%	14 637	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	12 712	153	249	38,3%	16,7%	75 544	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	13 095	623	2 326	39,5%	68,1%	12 628	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	573	412	491	1,7%	45,0%	795	1,0
Dettes de charges courantes	3 593	737	3 172	10,8%	80,5%	3 208	4,0
Autres dettes	3 217	478	1 054	9,7%	52,2%	1 414	2,0
Endettement global	33 189	915	7 292	100,0%	100,0%	15 470	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	444 004	11 799	53 229	72,1%	84,9%	13 813	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	213 200	1 831	3 110	34,6%	13,2%	93 711	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	219 408	10 427	41 425	35,6%	75,0%	12 188	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	11 396	6 838	8 694	1,8%	49,2%	840	1,0
Dettes de charges courantes	78 690	11 494	46 600	12,8%	82,7%	3 747	3,0
Autres dettes	93 539	8 137	18 543	15,2%	58,5%	2 093	2,0
Endettement global	616 234	13 901	118 372	100,0%	100,0%	18 762	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0